



## dossier

AUGMENTER LES SURFACES  
SANS PESTICIDES : INSTALLATION,  
TRANSMISSION OU CONVERSION  
BIOLOGIQUE ?

# ESPACES-TESTS AGRICOLES EXPÉRIMENTER L'INSTALLATION AGRICOLE

Si la notion de « test d'activité » est apparue au début des années 2000, cette notion n'a gagné le champ des activités agricoles que quelques années plus tard avec l'apparition des premiers espaces-tests agricoles (ETA) en 2007.

Le principe est simple : tester en conditions réelles tout en limitant le risque une activité qui exige une maîtrise technique, des investissements conséquents (foncier, bâti, matériel...) et des retours sur investissements à plus ou moins long terme.

Quand on parle d'Espaces Tests Agricoles (ETA), c'est naturellement l'exemple des ETA installation qui vient à l'esprit, avec des modèles et des stratégies qui dépendent des enjeux : la facilitation et la sécurisation des parcours d'installation, de transmission ou de conversion en bio, la relocalisation des filières alimentaires vertueuses, le plus souvent en direction de la restauration collective du territoire, l'évolution des pratiques agricoles vers l'agriculture biologique sur le territoire, etc.

## DIFFÉRENTS DISPOSITIFS EXISTENT, ET PEUVENT PRÉVOIR :

- ▶ **L'hébergement juridique**, qui permet au porteur de projet en test d'exercer son activité de manière légale sans création d'entreprise. Le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) permet au porteur de projet en test de conserver l'éventuel bénéfice de revenus de remplacement (allocation d'aide au retour à l'emploi, revenu de solidarité active ou prime d'activité) et de conserver l'accès aux aides à la création d'entreprise pour le moment où il s'installera à son compte (DJA, exonérations de cotisations sociales). Mais d'autres options sont possibles en fonction des contextes et des situations : exploitants à titre principal ou secondaire, cotisants solidaires, stagiaires de la formation professionnelle, CAPE...
- ▶ **L'hébergement fiscal et financier**,
- ▶ **La mise à disposition des moyens de production**, pouvant comprendre la mise à disposition du foncier, du matériel de culture, de bâtiments, et parfois de débouchés commerciaux,
- ▶ **De l'accompagnement technique** (techniques culturales, planification des rotations, etc.) réalisé par un agriculteur tuteur ou un technicien (Enseignant de lycée agricole, Groupement d'Agriculture Biologique GAB, ou Chambre d'agriculture, etc.),
- ▶ **De l'accompagnement à l'entrepreneuriat** (comptabilité/gestion, commercialisation...),
- ▶ **De l'accompagnement humain** (temps de travail, cohérence projet de vie/projet professionnel, etc.).

Sans les facilités liées à une transmission ou installation dans le cadre familial, 72 % des nouvelles installations bio se font aujourd'hui « Hors Cadre Familial (HCF) ». (source *Analyse des installations en agriculture biologique 2019* – ORAB). Pour sécuriser ces parcours d'installation l'ETA installation prend tout son sens.

## LE POINT DE VUE DE LA COLLECTIVITÉ



(ENTRETIEN AVEC SABINE DAUGA, CHARGÉE DE MISSION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES)

L'initiative a émergé du constat d'un déficit de production en fruits et légumes dans les Landes. Le dispositif est spécifique car porté par le Conseil Départemental des Landes, qui propose aux collectivités locales de le déployer localement.

Plusieurs difficultés ont été rencontrées :

- les candidats sont très souvent insuffisamment avancés dans leur projet pour se tester dans ce type de dispositif, le recrutement demande donc d'écarter nombre d'entre eux pour les orienter vers des formations par exemple ;
- l'anticipation sur la disponibilité en foncier local mérite d'être initiée rapidement pour préparer la sortie de test et l'installation des futurs maraîchers ;
- l'accès à l'eau est un pré-requis indispensable ;
- au-delà de l'intérêt de connaître le potentiel agronomique du sol pour la production maraîchère, il peut être important de connaître l'historique des parcelles lorsqu'elles ont été exposées à des polluants dans le cas de la réhabilitation de foncier. C'est une situation à laquelle s'est heurté le Conseil Départemental des Landes.

ETAL40 est encore en phase d'expérimentation, avec une seule année de retour d'expérience, mais certains résultats sont observables :

- un des couvés va quitter son site de test en fin d'année pour s'installer sur une structure déjà existante, ce qui est un succès pour les partenaires ;
- l'accompagnement technique est pertinent et bien dimensionné en fonction des profils ;
- la CUMA Maraîchage 40, créée pour le dispositif d'espace-test, commence à se développer auprès des maraîchers landais.



Les territoires peuvent ainsi s'intéresser au dispositif d'Espace Test Agricole par des entrées différentes, allant du simple dispositif de soutien à l'installation (ETA de Marmande), à une vraie stratégie de conversion bio des exploitations comme pour Douaisis Agglo.

Le test sert aussi aux collectivités en leur donnant l'occasion de toucher du doigt les difficultés rencontrées par les producteurs qui souhaitent s'installer ou se convertir en agriculture biologique.

Dans la plupart des situations, les projets d'Espaces Tests Agricoles ont vocation à favoriser l'installation ou à augmenter l'approvisionnement local et bio des établissements de restauration collective. Les témoignages montrent que le dispositif remplit sa fonction de lieu d'expérimentation pour des porteurs de projets hors cadre familial en leur permettant de consolider ou de faire évoluer leur projet.

Le dispositif demande en revanche d'engager du temps et des budgets qui peuvent être conséquents pour un impact qui reste limité en matière de développement de la production biologique ou d'installation agricole sur un territoire : ils représentent ainsi en France environ 0,2 % des installations/transmissions et agissent en moyenne sur moins de 0,25 % des productions des territoires.

Il est important d'avoir également à l'esprit que la réponse à des enjeux plus larges - pollution par les pesticides, préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité ou relocalisation de l'alimentation par exemple - requiert d'investir le champ agricole dans son ensemble, et particulièrement les grandes filières agricoles : céréales, élevage ou viticulture selon les territoires. Certains projets d'Espaces Tests Agricoles peuvent être orientés vers les grandes cultures ou vers l'élevage, comme c'est le cas sur le Douaisis mais la plupart des collectivités concentrent leurs efforts sur des projets d'espaces tests installation en maraîchage qui auront un faible (voire très faible) impact sur l'alimentation du territoire, la qualité de l'eau ou le changement de pratiques des producteurs les plus impactant pour les ressources. Elles courent alors le risque de délaisser les situations agricoles qui posent vraiment question au regard des enjeux, en laissant de côté les 95 % de l'agriculture qui ne sont pas couverts par ces projets.

La plus-value du dispositif est majorée dans les cas où l'espace-test est l'un des volets d'une politique agricole qui le met en cohérence avec les enjeux du territoire. La qualité de l'accompagnement, la motivation des candidats retenus ainsi que le dialogue permanent entre les acteurs tout au long des projets sont également déterminants.



#### Sources :

- Analyse des installations en agriculture biologique. Réalisée dans le cadre de l'observatoire régional AB (ORAB) et de l'observatoire régional installation-transmission. 2019
- RENETA, Réseau National des Espaces-Tests Agricoles
- Territoires Biologiques : Du foncier public pour tester les grandes cultures en bio, Douaisis Agglo, Surprime conversion bio Douai
- Agrobio 40, Cédric Hervouet, conseiller technique maraîchage
- Yann Leconte et Pauline Pellegrini (entretien)
- Agrobio 47, Noémie Seguin, conseillère territoires (entretien)
- Fiche-Dispositif-IAE
- Bios Hauts de France, Hélène Plumart, conseillère technique grandes cultures (entretien)
- Fiche\_valorisation\_Zone\_test\_du\_Raquet-VF\_-2020

## Exemple de la Couveuse bio de Marmande

Les élus de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération (VGA) ont eu connaissance du dispositif d'espace-test agricole en 2011, et ont souhaité mettre en place une couveuse locale, afin de faciliter les installations sur le territoire. La mairie de Marmande met alors 15 ha à disposition, avec deux zones différentes.

Un pôle solidaire maraîchage biologique de 1,5 ha est créé, et l'association Solincité en assure la gestion, autour d'un jardin pédagogique et d'un jardin d'insertion.

Les 13,5 ha restant sont mis à disposition de la SAS Graines, qui installe en 2013 un premier couvé en céréales. Mais cette surface ne sera pas suffisante pour développer une activité en grandes cultures, et la Couveuse bio de Marmande se réoriente vers le maraîchage bio avec 4 espaces dédiés (1 ha et 1 000 m<sup>2</sup> de serres par personne). Les premiers couvés arrivent en 2015, et un bâtiment est construit en 2016. VGA met à disposition tout le matériel en location ou location-vente.

Le dispositif rencontre plusieurs écueils :

- le recrutement des candidats a sans doute été trop peu sélectif ;
- la structure d'accompagnement initiale (SAS Graines) était géographiquement éloignée de la couveuse, ce qui n'a pas permis de suivre correctement les couvés sur le plan technique. L'accompagnement se résume, aujourd'hui, au bénévolat de quelques agriculteurs impliqués dans la démarche.

Les premiers testés quittent la couveuse à partir de 2018, et certains commencent à s'installer. Un seul s'installera sur VGA, les autres partiront en Gironde. Peu d'entre eux sont, aujourd'hui, installés sur des exploitations pérennes, certains ayant même choisi une voie différente.

Les résultats sont donc mitigés et ont interrogé la communauté d'agglomération VGA :

- les entrepreneurs testés s'installent difficilement de manière pérenne après leur passage en couveuse. L'accès au foncier local est fréquemment évoqué mais ce n'est pas la seule raison ;
- VGA, lauréate en 2020 d'un Contrat de Transition Ecologique (CTE), dont l'une des actions sera la mise en place d'un parcours de formation et d'installation à l'agriculture biologique sur le territoire, souhaite aujourd'hui réorienter le projet, en terme de gouvernance, pilotage, et de recrutement des couvés. A cette fin un groupe de travail se met en place, réunissant des acteurs locaux, tels la SAFER, Terre de liens, le réseau bio étant également pressenti pour contribuer.



## Exemple de l'ETAL40® Espace-test agricole landais 40

Avec le déploiement de sa plateforme Agrilocal40, le Conseil départemental des Landes a identifié un déficit de production en fruits et légumes bio sur le territoire, et a souhaité la favoriser pour permettre un approvisionnement alimentaire de proximité et de saison, à destination de la restauration collective et des citoyens. C'est ainsi qu'est né le dispositif Agrilocal40.

Les discussions entre le Conseil départemental des Landes, la Chambre d'agriculture des Landes, Bio Nouvelle-Aquitaine (Agrobio 40), la FDCUMA 640 (Fédération des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole des départements 40 et 64), la CUMA Maraîchage 40 (créée à cette occasion), l'ALPAD, l'EPLEFPA des Landes, les MFR des Landes, et la couveuse Envolea ont débuté en 2017, et les premiers couvés sont arrivés en 2019. L'espace-test est aujourd'hui en fonctionnement et adhérent du réseau national RENETA.

Les candidats doivent avoir un projet professionnel en maraîchage, avoir déjà capitalisé de l'expérience, mais aussi avoir un apport financier permettant d'engager les premières dépenses (semences, plants, petit matériel, etc...). Ils sont sélectionnés par un comité composé des différents partenaires.

Ce dispositif regroupe aujourd'hui deux lieux de tests d'activité (2 x 2 places), l'un se situant sur du foncier public, l'autre chez un producteur bio qui met des terres à disposition. Trois de ces quatre places sont actuellement occupées.

Chaque entrepreneur à l'essai bénéficie :

- d'un hébergement juridique, administratif et fiscal via un contrat CAPE de 3 ans maximum ;
- de la mise à disposition gratuite et temporaire de terrains (1,5 ha) et d'équipements agricoles mutualisés (serres 600 m<sup>2</sup>, système d'irrigation, microtracteur, planteuse, broyeur...) au sein de la CUMA Maraîchage 40 ;
- d'un accompagnement personnalisé technique et humain via les différents partenaires. L'accompagnement technique à la production est individuel et dégressif avec les années (d'abord 12j, puis 6j, puis 3j). Les couvés bénéficient également d'un programme de formation technique adapté, sur la planification, l'irrigation, la fertilisation, la lutte contre les ravageurs, etc.

Les premiers couvés étant entrés en 2019, ils sont au maximum dans leur 2<sup>nd</sup>e année de test d'activité. Les entrepreneurs en test peuvent continuer à bénéficier de leurs minimas sociaux et bénéficient de la rémunération complémentaire liée à la vente de leur production. Une part importante de la production est commercialisée en vente directe, à la ferme ou via des AMAP (Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne), mais aussi en magasins spécialisés et en restauration collective, même si ce débouché reste aujourd'hui très minoritaire.

Le Conseil départemental des Landes réfléchit, aujourd'hui, non seulement à déployer plus largement ETAL40 en maraîchage bio, mais également à diversifier le dispositif sur d'autres types de productions.

## ENTRETIEN AVEC YANN LECONTE ET PAULINE PELLEGRINI, EN TEST SUR L'ETAL40 DE MIMIZAN



Yan et Pauline sont aujourd'hui en test de leur activité de production et vente de légumes bio. Ils sont tous deux en reconversion professionnelle. Après un BPREA à distance en 2019, ils arrivent sur l'ETAL40 début 2020, sur des terres mises à disposition par un agriculteur. La totalité de la surface disponible est en culture, et le couple commercialise sa production (une trentaine de légumes déjà) en vente directe sur un marché (avec d'autres maraîchers du secteur), auprès des restaurateurs, en magasins spécialisés, dans une AMAP (une vingtaine de paniers), et ont un projet en cours auprès d'un établissement de restauration collective.

► **Les inconvénients** selon eux de ce dispositif : il y en a peu, peut-être quelques contraintes en terme d'organisation, car ils doivent rendre compte régulièrement de leurs avancées aux partenaires.

► **Les avantages** : Il était très difficile de trouver du foncier sur le secteur, ETAL40 leur permet de commencer à s'implanter. Ils sont très satisfaits de l'accompagnement par les différents partenaires, tant au niveau de la gestion que de la production. Le fait d'être installé sur les terres d'un agriculteur faisant partie d'un tissu local très dynamique, et qui les accompagne beaucoup est un plus. L'ETAL40 les a autorisés à réellement se tester, et donc commettre des erreurs (ex pour l'irrigation) qui leur auraient sans doute coûté très cher en conditions réelles.



**ETAL40**  
ESPACES TESTS AGRICOLES LANDAIS

